

**Nombre de conseillers**

En exercice : **26**

Présents : **15**

Absents : **11**

- dont suppléés : **2**

- dont représentés : **8**

Votants : **25**

- dont « pour » : **25**

- dont « contre » : **0**

- dont abstention : **0**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit septembre à dix-sept heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le vingt-deux septembre se sont réunis dans la salle de réunions de la maison de la vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

**PRESENTS** : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène, OCCELLI Chloé, OKROGLIC Dominique, BARDIN Régine, REYNAUD Sandra, DONNEAUD Chantal (arrivée à la question n°11), MM. BOUGUYON Yvan, FRANQUEBALME Jean-Pierre, MARTIN Jacques FORTOUL Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, SIGNORET Jean-Christophe (arrivé à la question n°6), TRON Jean-Michel et CAPEL Denis.

**EXCUSES** : Mme BALLADUR Clarisse ayant donné pouvoir à Mme ALLEMANDI Florence, Mme BANCILLON BOE Fabienne ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Mme MATTERA Wendy ayant donné pouvoir à M. FRANQUEBALME Jean-Pierre, M. ORTUNO Miguel ayant donné pouvoir à Mme ALLEMANDI Florence, M. BARNEAUD Christophe ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, M. OLIVERO Albert suppléé par M. MARTIN Jacques, M. PELLOUX Jacques ayant donné pouvoir à M. FORTOUL Jacques, M. ISOARD Bernard suppléé par M. SIGNORET Jean-Christophe, M. REYNAUD Frédéric ayant donné pouvoir à M. TRON Jean-Michel, M. GASTON Arnaud ayant donné pouvoir à M. CAPEL Denis et M. FERRON Jean suppléé par Mme DONNEAUD Chantal.

**SECRETARE DE SEANCE : Mme GARCIER-RICHAUD Hélène.**

## Délibération n°2021/133

### **OBJET : REGIE UBAYE SKI – SERVICE NORDIQUE – CONTRAT DE VENTE INTERNET AVEC DAG SYSTEM**

Le Conseil de Communauté,

**CONSIDERANT** que le nombre d'acheteurs de produits en ligne est en progression constante et qu'il est indispensable d'offrir cette possibilité aux skieurs pour l'achat de leur forfait ;

**CONSIDERANT** que ce type de transaction doit être sécurisé et que s'agissant des produits de collectivités territoriales, le module de paiement ne peut être fourni que par des organismes ayant fait l'objet d'un agrément du Ministère des Finances ;

**VU** la proposition de contrat de DAG SYSTEM, prestataire du logiciel caisse pour la vente des redevances sur les sites nordiques ;

**VU** l'avis favorable du conseil d'exploitation de la Régie Ubaye Ski réuni le 13 septembre 2021 ;

Sur proposition de Mme Elisabeth JACQUES, Vice-présidente,  
Après délibéré,

- **APPROUVE** les termes dudit contrat.
- **AUTORISE** la Présidente à procéder à sa signature.
- **DIT** que les crédits nécessaires couvrant les frais de gestion seront inscrits chaque année : section fonctionnement - chapitre 011 – article 627 du budget de la Régie Ubaye Ski.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22 rue Breteuil 13006 Marseille à compter de sa publication et de sa notification au représentant de l'Etat dans le département. Le Tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus  
Pour extrait certifié conforme



La Présidente,  
Mme Sophie VAGINAY RICOURT.